

Page: 1/5

Edition révisée n°:1

Date: 15/7/2005

Remplace la fiche: 0/0/0

**Arsine** 

**AL005** 











l'environnement

inflammable

## IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

: Arsine Nom commercial N° FDS : AL005 Formule chimique : AsH3

Identification de la société : AIR LIQUIDE SA

France

Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS"

N° de téléphone en cas d'urgence : Voire le paragraphe 16 "AUTRES INFORMATIONS"

### 2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance / Préparation : Substance.

Nom de la substance Contenance No CAS No CE Numéro index Classification 7784-42-1 232-066-3 033-006-00-7 Arsine 100 % F+: R12 T+; R26 Xn; R48/20 N; R50-53

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

#### 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers : Gaz liquéfié.

Extrêmement inflammable. Très toxique par inhalation.

### 4 PREMIERS SECOURS

**Premiers secours** 

- Inhalation : Très toxique par inhalation.

Effets retardés possibles.

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

- Ingestion

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Extrêmement inflammable.

Risques spécifiques : L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

: En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques Produits de combustion dangereux

et/ou corrosives suivantes : Arsenic et ses oxydes.

Movens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques : Si possible, arrêter le débit gazeux.

L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques.



Page: 2/5

Edition révisée n°:1

Date: 15/7/2005

Remplace la fiche: 0/0/0

Arsine

**AL005** 

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (suite)

Peut nécessiter des méthodes de nettoyage spécialisées.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

pour pompiers

Equipements de protection spéciaux : Utiliser un appareil respiratoire autonome.

# 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Evacuer la zone.

Eliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation d'air appropriée.

Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir

contrôlé que celle-ci est sûre.

Précautions pour l'environnement : Essayer d'arrêter la fuite.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou

tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.

#### MANIPULATION ET STOCKAGE

: Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à Stockage

50°C.

Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants. : S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre. Manipulation

> Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient. Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz. Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute. Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges

électrostatiques).

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

: Assurer une ventilation appropriée. **Protection individuelle** 

Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.

: Arsine : TLV@ -TWA [ppm] : 0,05 Limites d'exposition professionnelle

Arsine: OEL (UK)-LTEL [ppm]: 0,05 Arsine: VLE - France [ppm]: 0,2 Arsine: VME - France [mg/m3]: 0,05 Arsine: MAK - Allemagne [ppm]: 0,05

### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C : Gaz liquéfié. Couleur : Incolore.

Odeur : Odeur d'ail. Difficilement détectable à l'odeur à faible concentration.

Masse moléculaire : 78



Page: 3 / 5

Edition révisée n°:1

Date : 15/7/2005

Remplace la fiche : 0/0/0

Arsine

**AL005** 

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point de fusion [°C] : -117

Point d'ébullition [°C] : -62,5

Température critique [°C] : 100

Pression de vapeur, 20°C : 15 bar

Densité relative, gaz (air=1) : 2,7

Densité relative, liquide (eau=1) : 1,6

Solubilité dans l'eau [mg/l] : 778

Domaine d'inflammabilité [%vol dans : 3,9 à 77,8

l'air]

Temp. d'autoinflammation [°C] : 285

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en

particulier au niveau ou en-dessous du sol.

# 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité : Peut former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir violemment avec les oxydants.

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques : Destruction des globules rouges (poison hémolytique).

Détérioration du système nerveux central.

Intoxication fatale possible pour de faibles concentrations.

CL50 [ppm/1h] : 20

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets

écologiques

: Toxique pour les organismes aquatiques.

# 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités

: Eviter de rejeter à l'atmosphère.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère.

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.

Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU : 2188 I.D. n° : --

ADR/RID

Désignation officielle de transport : ARSINE
 ADR Classe : 2
 Code de classification ADR/RID : 2 TF

- Etiquetage ADR : Etiquette 2.3 : Gaz toxique.

# AIR LIQUIDE SA



Page: 4 / 5

Edition révisée n°: 1

Date: 15/7/2005

Remplace la fiche : 0/0/0

**Arsine** 

**AL005** 

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Etiquette 2.1 : gaz inflammable.

Autres informations relatives au transport

: Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- Se conformer à la réglementation en vigueur.
- Assurer une ventilation convenable.

### 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification CE : Numéro index : 033-006-00-7

F+; R12 T+; R26 Xn; 48/20 N; R50-53

**Etiquetage CE** 

- Symbole(s) : F+: Extrêmement inflammable

T+: Très toxique.

N : Dangereux pour l'environnement. : R12 : Extrêmement inflammable.

Phrase(s) R
 : R12 : Extrêmement inflammable.
 R26 : Très toxique par inhalation.

R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée

par inhalation.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- Phrase(s) S : S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec

S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la

fiche de données de sécurité.

## **16 AUTRES INFORMATIONS**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

#### **AIR LIQUIDE SA**



Page : 5 / 5
Edition révisée n° : 1

Date : 15/7/2005

Remplace la fiche : 0/0/0

Arsine AL005

## 16 AUTRES INFORMATIONS (suite)

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Utilisations recommandées & restrictions

: La présente FDS est donnée à titre purement informatif et peut être modifiée sans préavis. [Avant d'acheter quelque produit que ce soit, veuillez prendre contact avec le bureau local d'AIR LIQUIDE afin d'obtenir une FDS complète (comportant la raison sociale du fabricant et le numéro de téléphone à contacter en cas d'urgence).]

Fin du document